

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE ROCAMADOUR**

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni à la Mairie, le 11 février 2019, à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Pascal JALLET, Maire.

*Nombre de Conseillers en exercice : 15*

*Nombre de Conseillers Présents : 11*

*Date de Convocation : 4 février 2019*

**PRÉSENTS** : M. Didier BAUDET, M. Pascal JALLET, Mme Dominique LENFANT, M. Gérard BLANC, M. Jean François MARETS, M. Eric MASMAYOUX, M. Philippe De HOUX, M Philippe LASVAUX, M. Ernest ENTEMEYER, Mme Catherine DELPECH, M. Marc LABORIE

**EXCUSÉ**: Mme GREZE Martine, M. Eric CAILLES,

**ABSENT** : M. GRENIER Christian M. Robert MENOT,

**POUVOIRS** : de Mme GREZE Martine à Mme Dominique LENFANT

**Secrétaire de Séance** : Mme Catherine DELPECH



M. le Maire ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.  
Mme Catherine DELPECH se propose.



### **1- Approbation Procès verbal réunion 14 janvier 2019**

Monsieur le Maire demande aux élus si des modifications ou des observations doivent être apportées au procès verbal de la réunion du 14 janvier 2019.

Aucune observation n'étant émise, Monsieur le Maire met au vote l'approbation de ce procès verbal.

A l'unanimité des membres présents, ce document est approuvé.

### **2- Plan de financement Centre des Congrès et nouvelle mairie**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 14 janvier 2019 le Conseil Municipal s'est prononcé sur le financement de deux projets : création d'un centre des congrès et création d'une nouvelle mairie.

Considérant que ces deux projets feront l'objet de la construction d'un seul bâtiment, Monsieur le Préfet du Lot a demandé qu'un seul et même dossier soit déposé au titre de la DETR 2019.

Monsieur le Maire propose donc le plan de financement ci après :

<b>Centre des CONGRES – montant total travaux et honoraires (sans équipement)</b>	<b>2 041 000 € HT</b>
<b>Mairie – montant total des travaux et honoraires (sans équipement)</b>	<b>538 700 € HT</b>
<b>Montant total du Projet (stade APS)</b>	<b>2 579 700 € HT</b>

#### **Financement :**

<b>Fonds de concours CAUVALDOR</b>	<b>50 000 €</b>
<b>DETR 2019 projet structurant</b>	<b>644 925 €</b>
<b>SGAR (secrétariat général pour les affaires régionales)</b>	<b>100 000 €</b>
<b>FAST (Département) projet structurant</b>	<b>207 740 €</b>
<b>REGION Occitanie (partie étude)</b>	<b>16 728 €</b>
<b>REGION Occitanie (partie travaux)</b>	<b>400 000 €</b>
<b>REGION Occitanie FRI Novembre 2016</b>	<b>22 500 €</b>
<b>DSIL (Soutien à l'Investissement public local)</b>	<b>200 000 €</b>
<b>LEADER</b>	<b>200 000 €</b>
<b>Emprunt</b>	<b>737 807 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « pour » + 1 pouvoir, 0 voix « contre »,  
0 abstention :

- Valide ce nouveau plan de financement
- Délègue Monsieur le Maire ou un Adjoint pour transmettre les dossiers de demandes d'aides financières telles que prévues au plan de financement présenté.

### **3- Mise à jour de Règlement du service Assainissement collectif**

Monsieur le Maire explique, pour le Service Public d'Assainissement Collectif (SPAC) dont la commune est gestionnaire, que le règlement du service d'assainissement définissant les prestations assurées par la commune ainsi que les obligations respectives des abonnés, des usagers et des propriétaires, doit être mis à jour suite à l'évolution de la réglementation.

Monsieur le Maire présente les modifications à intégrer et propose d'adopter le nouveau règlement mis à jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « pour » + 1 pouvoir, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Décide d'adopter le nouveau règlement du service public d'assainissement tel que proposé.
- Délégué Monsieur le Maire ou un Adjoint pour transmettre ces informations aux intéressés.

### **4- Electrification PUP « Laborderie » prise en charge part Commune**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

Monsieur le 2ème Adjoint donne connaissance du projet de raccordement électrique, cité en objet, pour la desserte électrique de 4 lots regroupés dans un PUP dit de « Laborderie ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « pour » + 1 pouvoir, 0 voix « contre », 0 abstention :

- 1) Approuve le projet de raccordement réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,
- 2) Souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2019
- 3) S'engage à participer à cette opération à hauteur de 9 960 €, cette participation est nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 20415
- 4) Autorise les adjoints à signer tous documents concernant cette opération.

### **5) PUP « Laborderie » Convention avec le SI AEP**

Monsieur le Maire quitte la salle,

Considérant que dans la convention PUP de « Laborderie » figurent des travaux de desserte d'eau potable pour les parcelles AI 312-313 et AR 367,

Considérant que le SI AEP a la compétence Eau potable et la maîtrise d'ouvrage des réseaux AEP, Il s'avère que la Commune par convention doit s'engager à rembourser au SIAEP la part des travaux pour un montant estimé à 9 500 € ht.

Monsieur le 2ème adjoint propose de rembourser le Syndicat AEP selon les termes figurant dans la convention présentée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « pour » + 1 pouvoir, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Valide les termes de la convention
- Délègue les adjoints pour signer la convention en partenariat avec Monsieur le Président du SI AEP.

#### **5- Contrat location appartement école**

Monsieur le Maire rappelle que le logement de l'école a été refait par les services techniques en 2016/2017 et qu'il y a lieu de fixer le montant du loyer de cet appartement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « pour » + 1 pouvoir, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Décide de fixer le montant du loyer à 300 €/mois. Charges non comprises
- Délègue Monsieur le Maire ou un adjoint pour signer tous documents concernant cette location.

#### **6- Suppression Poste Rédacteur – création poste Adjoint Administratif principal 1<sup>er</sup> classe**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, par 11 voix « pour » + 1 pouvoir, 0 voix « contre », 0 abstention, décide :

- de créer, suite à une vacance de poste au sein du service administratif, un poste d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019,
- de supprimer un poste de Rédacteur, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mars. 2019, suite au départ d'un agent titulaire, sous réserve de l'avis du Comité Technique,

Le Conseil Municipal, délègue Monsieur le Maire, pour pourvoir ce poste après en avoir déclaré la création auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Monsieur le Maire précise que la personne qui va quitter le secrétariat avait en charge l'urbanisme. Il sera fait appel à elle pour suivre l'élaboration du PLUI/H en collaboration avec sa remplaçante.

Concernant ce PLUI/H, M. Blanc souhaite savoir si le Bureau d'études a transmis les nouveaux plans et surtout le règlement. Réponse : non pas à ce jour.

#### **7- Subvention classe découverte SIVU l'Etoile**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance du courrier des enseignantes du RPI L'Etoile présentant le projet d'organisation d'une classe découverte du 15 au 18 avril 2019, au Lioran, pour les enfants du CP au CM2, soit 77 élèves dont 19 de Rocamadour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « pour » + 1 pouvoir, 0 voix « contre », 0 abstention :

- donne son accord pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 950 euros – somme à prévoir sur le budget 2019 soit 50 €/enfant.
- mandate M. Le Maire ou un adjoint pour mettre en application cette disposition.

## **8- compte rendu commission Cauvaldor**

### Commission Voirie :

M. Baudet participera à la prochaine réunion qui se tiendra le 12 février 2019.

M. Blanc évoque le courrier que Cauvaldor a adressé aux propriétaires des terrains longeant la route entre Mayrinhac et la Gare leur demandant de procéder à l'élagage des arbres avant réalisation des travaux sur la chaussée. Ce courrier est ambigu quant à la prise en charge de ces travaux : est ce Cauvaldor qui prend en charge ou les particuliers ?

M. Baudet évoquera ce point en commission.

Arrivée de M. Eric CAILLES à 21h 05

### Conseil Communautaire du 11 février 2019 :

M. Cailles s'excuse pour son retard dû au fait qu'il arrive juste de la réunion Communautaire de Cauvaldor.

Il fait un compte rendu de cette réunion.

Ont été abordés divers sujets et notamment les conclusions de l'audit organisationnel confié par Cauvaldor au cabinet WNA. L'audit s'est déroulé d'octobre à décembre 2018. Il a permis d'aboutir à des préconisations et des scénarii d'organisation qui vont refonder le fonctionnement de la collectivité, tant dans le fonctionnement des services que dans le fonctionnement des instances de la collectivité.

En termes de mise en œuvre, les différentes actions préconisées ont été classées par ordre de priorité. Pour exemple la restructuration du territoire en 4 grands secteurs a été classée en priorité 3 soit pour l'horizon 2020. De plus il est envisagé la création de 9 « Maisons de rencontres » sur le territoire pour favoriser la proximité avec les citoyens.

Sujet également abordé : le transfert de la compétence Eau et Assainissement. Sur ce point M. Lièbus a donné connaissance des conclusions de l'étude confiée au bureau « Cogite ». Il s'avère qu'en règle générale les réseaux sont très mal entretenus et qu'un délai de 5 à 6 années serait nécessaire pour une remise en conformité. En conclusion M. le Président de la Communauté de communes ne souhaite pas que la compétence soit transférée au Département et laisse toute latitude aux communes pour choisir.

A également été évoqué le remplacement pour départ à la retraite de M. Serge MAZET, Directeur des services. C'est M. Nicolas ARHEL, actuellement Directeur Adjoint qui prendra le poste.

Une présentation du rapport d'orientation budgétaire 2019 a été faite ainsi qu'une présentation des attributions provisoires de compensation 2019. A noter que les EPCI en règle générale mettent 12 ans pour rembourser leurs charges financières ; Cauvaldor a une capacité de financement sur 4 ans avec plus de 3.5 millions de trésorerie en moyenne.

En conclusion CAUVALDOR est une structure solide.

## Réunion fiscalité :

M. le Maire intervient pour rapporter les informations recueillies le 9 janvier 2019 lors de la réunion organisée par Cauvaldor à Creysse sur l'impact de la fiscalité sur le versement du FPIC aux communes. A l'échelle du périmètre, sur 79 communes, 42 ont un effort fiscal < à 1. Cela peut avoir des conséquences très graves pour la Communauté de Communes qui risquent de se voir supprimer le FPIC (fonds de péréquation inter communal) – exemple perte pour la commune de Rocamadour de 8 615 € (effort fiscal de Rocamadour pour 2018 est à 1.341287)

## Soutien de Cauvaldor aux projets des communes :

Projet Cœur de village de Carluçet : programme d'aménagement validé par Cauvaldor, convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de Carluçet

Projet création d'une salle multi activités à Alvignac : pour ce dossier la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Commune d'Alvignac.

## **9- Questions diverses**

### **- Dossier Adressage**

Afin de lancer le travail de repérage de toutes les habitations, et voies de la commune un découpage et une répartition des secteurs sont effectués et répartis par élus.

### **- Absence Agent d'entretien des salles communales**

Mme Lenfant intervient pour signaler qu'en l'absence de l'Agent en charge de l'entretien des salles c'est elle qui fait le ménage du Mille Club. Elle souhaite qu'une solution soit trouvée pour pallier au remplacement de cet agent.

### **- Commission Ecole**

Mme Delpech souhaiterait que la commission Ecole se réunisse plus souvent afin d'aborder tous les points particuliers tels que : remplacement Agent – cas d'enfant perturbateur – etc...

M. Blanc rappelle les difficultés à gérer le cas d'un enfant placé en famille d'accueil.

M. le Maire confirme que l'Adjointe en charge des affaires scolaires a géré au mieux ce dossier. Il demande maintenant que toutes les coordonnées des personnes susceptibles d'apporter des solutions à ce cas particulier lui soient communiquées de toute urgence.

### **- Travaux réfection dallage autour de la Tour Salmon**

Monsieur le Maire indique que le responsable de l'Equipe Technique a chiffré à 1360 € les travaux de réfection du dallage autour de la Place Salmon. Si le Conseil Municipal donne son accord pour ces travaux, le chantier pourrait démarrer le 10 mars. Accord du Conseil municipal pour inscrire cette dépense aux travaux en régie 2019.

- **Présentation du projet nouvel Office du Tourisme**

M. le Maire confirme que la présentation des plans du nouvel Office du Tourisme, qui sera installé dans l'ancienne Poste, aura bien lieu le mardi 19 février 2019 au Mille Club.

- **SDAIL**

Mme Lenfant précise qu'elle participera à la réunion du Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale du SDAIL le jeudi 21 février 2019 à Cahors.

- **Travaux pour Commission Technique**

M. Blanc demande que soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine commission technique le problème d'évacuation des eaux de ruissellement sur le chemin desservant les propriétés Arthus Christine et Léon Aussel

- **Dossier Tribunal Rocher des Aigles// Mairie**

M. le Maire donne connaissance du jugement rendu par la Cour d'appel dans l'affaire portée par le Rocher des Aigles qui contestait le permis de construire accordé par la Commune à la Société R&L Production. Le Rocher des Aigles est débouté et condamné à verser à la commune 1500 €.

- **Billets jumelés Solveroc / Ascenseur de la Cité**

Il est donné connaissance du fait que depuis le 11 février 2019 une convention a été signée entre les deux ascenseurs permettant de délivrer des billets jumelés. Les horaires et périodes d'ouvertures ont également été unifiés. La Municipalité félicite les responsables de ces deux structures.

- **Point sur fonctionnement des parkings et des transports pour été 2019**

M. Blanc soulève la question du fonctionnement des parkings et des transports en général sur le site pour 2019. M. le Maire répond que le Syndicat Mixte a fait réaliser une étude au terme de laquelle il s'avère que fixer un tarif parking incluant tous les moyens de transport (ascenseurs + navette + petit train) reviendrait très cher.

Pour l'été 2019 les parkings seront payants. Un système par barrières sera mis en place en juin.

Mme Lenfant souhaite savoir si un geste sera fait pour accueillir les touristes : par exemple les toilettes gratuites ? M. le Maire répond que sur les parkings aménagés les toilettes seront gratuites. Pour les toilettes de la Cité (Place Salmon) rien n'est décidé pour l'instant. Elles sont indépendantes des parkings et ont donc un statut différent.

M. Blanc souhaite savoir comment sera géré le stationnement sauvage. M. le Maire répond par les ASVP en apposant des PV sur les pare brises.

- **Festival de Musique de Rocamadour**

M. Lasvaux informe que la programmation initiale pour la soirée du 15 août 2019 a du être modifiée en raison du désistement de la troupe qui a annulé toutes ses représentations en Europe.

C'est Renaud CAPUCON et les LAUSANNE SOLOISTS qui animeront cette soirée qui se tiendra dans la vallée comme prévu – ou dans la Basilique, en cas de mauvais temps, pour les 400 premières réservations.

Il précise que l'organisation du marché gourmand est annulée.

- **Fermeture Carrière COLAS**

M. le Maire indique avoir reçu un courrier mentionnant la mise en sommeil du site de la carrière, extraction et dépôt déchets, à compter de fin février en raison des conditions économiques du moment.



Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 23 heures.

M. Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,